



## DECLARATION LIMINAIRE COMITE TECHNIQUE DU 05.11.2013

Ce CT a pour objet plusieurs points dont celui du contrôle fiscal, une des missions essentielles de notre administration. Nous aborderons différents points au cours de cette réunion : exercice du contrôle fiscal- appui des services de direction- les délais- la législation fiscale... Tous ces sujets ont été évoqués avec nos collègues des pôles contrôle-expertise et des brigades de vérification à travers un questionnaire traitant de leurs missions et de l'exercice de leurs missions de contrôle. Les retours sont assez importants en nombre (50%) pour pouvoir en tirer un certain nombre d'enseignements (une synthèse est jointe à notre déclaration liminaire). Nous tenterons au cours de cette réunion d'être pragmatiques et la CGTFP sera force de propositions afin d'apporter des réponses concrètes aux demandes formulées par ces personnels.

Nous ne pouvons traiter ce sujet sans aborder aussi la problématique plus vaste de la fraude fiscale, sans jouer sur les mots : fraude, évasion ou encore optimisation fiscale : tous ces mots ont un sens différent mais un dénominateur commun : des recettes moindres pour l'Etat. Le 9 octobre dernier, un rapport était présenté devant la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale, ce rapport est le neuvième en quinze ans ! Leur nombre démontre à lui seul l'inefficacité de chacun de ces rapports, mais ils font tous le même constat : une fraude massive et sans cesse à la hausse. Plusieurs écueils à ce manque d'efficacité :

- ⊙ Une union européenne avec des pays réticents à l'échange des données bancaires
- ⊙ L'absence d'harmonisation en matière de fiscalité au niveau international et européen
- ⊙ Des mesures dérogatoires appelées « niches fiscales » rendant la législation complexe et offrant davantage de possibilité de fraude.
- ⊙ Les moyens humains : 20% des effectifs affectés à la lutte contre la fraude fiscale ont été supprimés en dix ans alors que dans le même temps le nombre de conseillers fiscaux augmentait de 60% !

Sur ce dernier point, vous comprendrez aisément notre insistance alors même que vous vous préparez à supprimer de nouveaux emplois dans notre département.

Le contrôle fiscal c'est toute une chaîne : elle commence avec les missions d'accueil, se poursuit avec la gestion des dossiers, puis le contrôle et enfin le recouvrement. Si l'on comprend cela, on a très vite compris que séparer la gestion du contrôle est bel et bien une aberration ! De plus, tous ces services (accueil-SIP-SIE) ont servi de réservoir aux suppressions d'emplois depuis plusieurs années. C'est pourquoi le discours actuel du directeur général qui consisterait cette année à ménager, en terme de suppressions d'emplois, les services d'accueil, ne peut que nous faire sourire !

Travailler à la lutte contre la fraude fiscale c'est à la fois participer au redressement des comptes publics mais c'est aussi mieux faire accepter l'impôt au citoyen. Le consentement à l'impôt réside dans son équité mais aussi dans le fait que chacun et chacune versent sa contribution en fonction de ses moyens sans tenter de s'y dérober. C'est bien dans cette perspective que la Fédération des Finances CGT formule des propositions.

Pour ce qui concerne la révision des locaux professionnels, c'est dans un contexte de suppressions d'emplois que les CDIF doivent faire face à cette campagne : multitude d'appels et de réceptions, courriels à traiter, retour des déclarations rejetées par les services informatiques ou non distribuées. Bref, une charge de travail très lourde, d'autant plus que les services sont restés durant les premières semaines de campagne dans le flou, en l'absence de cadre précis concernant par exemple la

détermination de la catégorie du local ou la répartition des surfaces, les travaux à effectuer sur majic avant et après la campagne. Du coup, chaque CDIF du territoire faisait remonter ses questions au bureau GF3A, dans l'attente de réponses à aller chercher tous les matins dans la balf !

Précisons que la révision génère des travaux supplémentaires dans les SIP (changement d'affectation : locaux professionnels devenus de l'habitation), ou dans les SIE (division ou réunion de locaux à effectuer sur majic après exploitation des nouvelles déclarations).

Mais la charge de travail supplémentaire se poursuit à l'issue de la campagne déclarative. En effet, des listes d'anomalies commencent à être envoyées aux CDIF pour expertise : liste des locaux faisant l'objet d'un réaménagement (Ex. un seul local pro sur Majic mais 2 en réalité ou bien l'inverse), liste des locaux dont les données révisées présentent des incohérences, liste des locaux dont la déclaration a été scannée mais nécessite un examen du service, liste des locaux classés dans la catégorie « exceptionnelle ». Ce travail considérable doit bien souvent être réalisé en commun entre les secteurs fonciers et les géomètres.

En outre, dès cet été, les services ont dû relancer les personnes qui ont été destinataires d'un imprimé de la révision alors même que ceux-ci ne sont plus propriétaires ou que les locaux ne sont plus à usage commercial. Ainsi pour le CDIF d'Evreux, 1000 courriers sont envoyés soit autant de déclarations à exploiter et tout cela dans un contexte de campagne de taxes foncières !

Il convient également pour les collègues des CDIF de gérer la période transitoire (années 2013-2014). Les agents vont donc devoir pour les locaux nouvellement créés ou modifiés procéder à une double saisie : celle du système actuel en référence 1970 pour les taxations 2013 et 2014 et celle du système révisé pour prendre en compte ces données révisées au titre des impositions 2015.

Une réforme était nécessaire, mais celle-ci s'avère particulièrement technique et complexe à appréhender par les agents mais aussi par les contribuables qui ont eu bien des difficultés à interpréter le contenu de l'imprimé de la révision ; il en découle beaucoup de déclarations à réexaminer.

C'est pourquoi lors du Comité Technique du 14 février dernier, la CGT FP27 vous interpellait sur la surcharge de travail générée par cette révision et donc de la difficulté pour la mener à bien avec un effectif toujours en baisse engendrant toujours plus de stress pour les agents. Ce à quoi vous avez répondu qu'«il ne s'agissait pas d'une mission supplémentaire, que tous nos services connaissent des pics de charge, mais aussi des périodes de croisière ». On ne peut pas parler de pics de charge lorsque les agents ont « la tête dans le guidon » depuis le mois de février sans en avoir encore vu la fin !

Cette réforme a été initiée sans moyens humains supplémentaires alors même que le système déclaratif génère une masse importante de déclarations à traiter mais aussi et surtout à contrôler car le pendant du système déclaratif est bien son contrôle (par exemple la vérification du montant des loyers déclarés par les propriétaires qui servira de base à la détermination des futurs tarifs, la comparaison entre les surfaces nouvellement déclarées et celles figurant sur majic). De fait, une partie des données figurant sur les imprimés de la révision ne seront pas contrôlées avant leurs exploitations en 2014 pour l'établissement de la taxe foncière 2015, favorisant une nouvelle iniquité entre les contribuables.

Au cours de la CAPL du 19 juillet, nous vous demandions de nous communiquer les éléments concernant l'élaboration du schéma triennal des structures et du réseau de notre département, conformément aux décisions du Directeur Général. Nous sommes étonnés qu'aucune information ne nous ait été délivrée à ce jour, alors que certains comités techniques se sont déjà déroulés dans des départements. La CGT FP 27 réitère son souhait d'avoir un débat sur ce sujet en Comité Technique avant que vous ne soumettiez votre projet à la déléguée du Directeur Général. .

Nous souhaitons avoir des réponses claires sur un certain nombre de projets : Qu'en est-il de la reprise de la fusion SIP/ CDIF ? Qu'en est-il de l'éventuelle fusion des pôles enregistrement avec les SPF ? Quel devenir concernant les pôles contrôle-expertise éclatés ?

## SYNTHESE DU QUESTIONNAIRE

### **Rialto investigations (inspecteurs des brigades): réponses à l'unanimité**

Cette nouvelle application, différente de RIALTO, n'apporte aucun soutien technique, aucune aide dans la vérification, aucune sécurité juridique. De plus, l'application est chronophage (évalué à 2 jours par dossier).

### **Le CFE**

Le directeur général s'est fixé comme objectif la diminution des indicateurs, en avez vous ressenti des effets dans votre structure ? NON unanimité

Les objectifs qui vous sont assignés à ce jour sont ils réalistes ? NON (problème de délais et d'alimentation en fiches)

Avez-vous des objectifs chiffrés en terme de résultats ? Officiellement non mais officieusement oui (objectifs implicites).

Formation inexistante pour les nouveaux : instaurer des stages ponctuels de remise à niveau pour les pôles CE.

### **LES POLES ICE :**

1. Avez-vous été sollicités pour donner votre avis sur un éventuel rapprochement des pôles éclatés ?  
NON

2. Y- êtes- vous favorables ? NON

3. L'éloignement éventuel du SIE favorisera t-il, selon vous, la rapidité et la qualité de l'information ? NON

### **LA PROGRAMMATION : brigades et pôles**

1. Les circuits actuels vous conviennent-ils ? (délais-nombre d'interlocuteurs- décideurs...) NON

2. Si non, quels sont les changements ou améliorations qui pourraient être envisagés localement pour éviter ces éventuels dysfonctionnements ? Diminution du nombre de visas et/ou de décideurs- Raccourcir les délais- Alléger les circuits-Instaurer plus de confiance vis-à-vis des vérificateurs.

## **LA LEGISLATION FISCALE : brigades et pôles**

Connaissez –vous parfaitement votre interlocuteur pour chaque problématique fiscale : Majoritaire-ment NON

En dehors de tout contentieux, bénéficiez- vous d'un soutien technique suffisant concernant la fiscalité et le contrôle fiscal : la réponse est oui pour une majorité mais soutien de la part des chefs de brigades ou de pôles mais pas de la direction.

Avez-vous déjà renoncé à l'appui technique de la division législation fiscale : oui très majoritairement

Pensez-vous que des journées techniques de formation seraient utiles, ne serait-ce que pour éviter les disparités d'interprétation et d'application de la législation sur le département ? oui unanimité (2 : ne se prononce pas).

Quels sujets souhaiteriez- vous voir aborder ?

Revenus distribués

Cotisations sociales des exploitants /dirigeants

Réunions de synthèse

Le mandat

L'opposition à fonction

Emport de comptabilité

Nouveautés législatives et jurisprudentielles

## **LES RISQUES LIES A LA VERIFICATION :**

*En ce qui concerne les interventions sur place :*

Une procédure locale a-t-elle été mise en place par vos chefs de service en cas d'agressions à l'extérieur ? non majoritairement

En cas d'accident grave avec votre véhicule, connaissez-vous une procédure de sécurisation du matériel de l'Administration si vous êtes hospitalisé par exemple ? non majoritairement

Disposez-vous des coordonnées tél où joindre un responsable hiérarchique en cas de grande difficulté ? oui majoritairement

Vous êtes-vous déjà senti en insécurité ? brigades : majoritairement oui- pôles majoritairement non

Pensez-vous que la mise en place de binôme pour les dossiers déjà identifiés comme difficiles (procédure antérieure) soit indispensable ? oui majoritairement (brigades et pôles)

Cette possibilité vous est-elle toujours proposée ? brigades oui unanimité –pôles CE non majoritairement

*En ce qui concerne les procédures au bureau :*

Les entretiens d'ESFP ou des autres procédures se déroulent-elles dans un local prévu à cet effet ?

Oui unanimité brigades- non majoritairement (pôles)

Avez-vous déjà rencontré des difficultés d'organisation : majoritairement non

Pour les réponses positives : difficultés matérielles (disponibilité du photocopieur- réservation d'un box de réception plusieurs semaines à l'avance au CFP dont dépend le contribuable).

Disposez-vous d'une armoire sécurisée pour y ranger les documents originaux dans le cadre de l'emport de comptabilité ? non unanimité il s'agit de simples armoires qui ferment à clefs ou non.

### **Recensement des suggestions faites par les personnels :**

Matériel: Scanner- photocopieuse en état de bon fonctionnement- 1 ordinateur portable par personne- 1 imprimante portable pour pôle CE- accès full internet- mise à disposition de véhicules pour les déplacements.

#### Autres:

Revalorisation des salaires et des frais de déplacement

Besoin de reconnaissance

Soutien psychologique (aucune avancée significative suite aux réunions sécurité auxquelles d'ailleurs la CGT avait demandé d'y participer)

Soutien plus affirmé de la part de la direction.

Commentaires et notes d'application locale des notes DG (exemple de la réforme de l'article 47 A-I du CGI sur l'emport automatique des fichiers informatiques à compter du 01.01.2014).